



MAIRIE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ISERE

**REGISTRE DES ARRÊTÉS
DU MAIRE DE LA COMMUNE
DE LA TERRASSE**

N° 2022-134

102, Place de la Mairie
38660 LA TERRASSE
Téléphone : 04.76.08.20.14
Courriel : bienvenue@mairie-laterrasse.fr
Site Internet : www.mairie-laterrasse.fr

OBJET : arrêté de retrait de délégation de fonction à un conseiller municipal, Monsieur Fabien LOUIS.

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2122-18, relatif aux délégations de fonction du Maire,

Vu l'arrêté 2020-073 portant délégation de fonction à Monsieur Fabien LOUIS,

Considérant la demande expresse de Monsieur Fabien LOUIS d'être déchargé de ses fonctions de conseiller municipal délégué au numérique, aux projets informatiques et aux outils de communication, qui ne sont plus compatibles avec ses projets personnels et professionnels,

ARRETE

Article 1

Les délégations de Monsieur Fabien Louis lui sont retirées à compter du 31 août 2022.

Article 2

L'arrêté n°2020-073 du 15 juin 2020 est abrogé.

Article 3

Le présent arrêté est susceptible d'un recours gracieux devant Madame le Maire dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le présent arrêté peut également faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'acte.

Fait à La Terrasse, le 17 août 2022
Le Maire,
Annick GUICHARD

